



## SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.  
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex  
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : [snu93@snuipp.fr](mailto:snu93@snuipp.fr)

### Compte-rendu de la CAPD du 13/09/2017

#### Mouvement complémentaire 2017

Le mouvement complémentaire 2017 a concerné plus de 1000 collègues qui ont été affectés manuellement par les personnels du service du mouvement.

Pratiquement toutes les situations individuelles ont pu être résolues, il ne reste que quelques demandes en attente de solution pérenne.

#### Exeat

Sur les 86 exeat accordés au mois de juin, 5 exeat n'ont pas d'accord d'INEAT. Le DASEN continue d'interpeller les autres départements jusqu'au 15 septembre, date limite de validité des exeat accordés en juin.

Pour compenser les 5 refus d'ineat le DASEN a accordé 5 EXEAT supplémentaires.

#### Reclassement des stagiaires

Une circulaire concernant le reclassement des stagiaires est disponible sur le site de la DSDEN 93 "gestion des personnels" puis dans "l'espace dédié aux stagiaires".

**Attention vous avez jusqu'au 31/12/2017 pour envoyer votre dossier à la DSDEN 93.**

#### Formation des T1

La DSDEN a prévu 2 jours de formation dans l'année pour les T1 avec une journée supplémentaire pour les collègues affectés en ASH. La première journée aura lieu vers la fin septembre.

#### Accès à la messagerie professionnelle

Pour les collègues qui n'arrivent pas à se connecter à leur messagerie professionnelle :

nous vous conseillons de contacter la plateforme d'assistance <http://cecoia.ac-creteil.fr>

#### ZIL / BD

Le pôle RRF a réparti tous les BD et les contractuels sur tout le département. Certains collègues se retrouvent en difficulté par rapport à cette nomination. Toutes les demandes de changements d'affectation vont être étudiées et les changements seront effectués dans la mesure du possible.

**Les ZIL et les BD affectés sur un poste vacant à l'année percevront les ISSR.**

#### PPCR

La mise en place des nouveaux échelons, sous la forme de reclassement, est en train de se mettre en place.

**Tous les collègues concernés devraient le constater sur la paie d'octobre 2017.**

Référez vous au journal de rentrée du SNUipp-FSU 93 arrivé dans les écoles.

En cas de question ou de problème n'hésitez pas à nous contacter.

#### Classe exceptionnelle

Le DASEN a déclaré n'avoir aucune information sur la mise en place de cette classe exceptionnelle, ni sur les conditions d'accès.

Rappel

**1er vivier** : les personnels enseignants, d'éducation ou psychologues, ayant atteint au moins le 3ème échelon de la hors classe, et justifiant à la date d'établissement du tableau d'avancement de 8 années accomplies (continues ou discontinues) dans des conditions d'exercice difficile ou d'exercice de fonction particulière (liste arrêtée par le ministre).

**2ème vivier** : dans la limite de 20% de contingent annuel, les personnels qui, ayant atteint le dernier échelon de la hors classe, ont fait preuve d'une "valeur professionnelle exceptionnelle."

**Nous conseillons à tous les collègues qui pensent pouvoir intégrer ce nouvel échelon d'envoyer un courrier à la DSDEN pour demander l'accès à cette classe exceptionnelle. Envoyez-nous un double.**

#### Les élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD

##### 5 titulaires - 5 suppléants :

Rachel SCHNEIDER, Caroline MARCHAND, Catherine DA SILVA, Emilie GARCIA, Brigitte POMMIER, Stéphanie FOUILHOX, Frédérique BLOT, Véronique SZCZEBARA, Stéphanie LIOTE, Ingrid FAUVIAU.